

**Département de la SARTHE
Commune de Ruaudin**

Date de convocation : 24 septembre 2026
Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

**DÉLIBÉRATION N°05
Séance du : 29 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf septembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 septembre 2026 s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

Présents :

Madame Carole HEULOT,
Mesdames, Messieurs VERNET Christian, PEDEMAS Muriel, BOUTIMAH Nadia, LOISON Samuel, RUDET Chantal, BREMOND Laurent, THIREAU Célia, BREVARD Yannick, LAIZEAU Emilie, LALA Christophe, MAINGARD Liliane, CHAPUIS Pascal, GOETHAL Laurie, MOIREAU Annick, JODEAU Dominique, BRIFAUT Philippe, CHEDANE Patricia, DOIZÉ Daniel, LEBALLEUX Marie-France.

Absents excusés

Mme Sylvie LEFFRAY
MM Didier CHOUTEAU, Guillaume SALAUD.

Pouvoir(s)

Mme Sylvie LEFFRAY donne procuration à Mme Chantal RUDET
M. Didier CHOUTEAU donne procuration à M. Samuel LOISON
M. Guillaume SALAUD donne procuration à M. Christian VERNET

Secrétaire de séance : **M. Christian VERNET**

Rapporteur Monsieur Christian VERNET, 1^{er} adjoint au Maire en charge des finances et de l'urbanisme
Point 05 Indemnité de gardiennage église

Les circulaires des 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à 126.91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Depuis le 1^{er} septembre 2024, Monsieur l'Abbé Alain Paillard et Monsieur l'Abbé Jean-Louis Ngabonzima sont nommés curés in solidum de l'ensemble paroissial « Couronne-sud » du Mans auquel appartient la Commune.

Il convient donc de répartir l'indemnité :

- Abbé Alain Paillard 63.45 €
- Abbé Jean-Louis Ngabonzima 63.45 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église au titre de l'année 2026 à 126.90 € avec les modalités de répartition ci-dessus,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

DÉLIBÉRATION n°05

ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE
HEULOT Carole	POUR	RUDET Chantal	POUR	MAINGARD Liliane	POUR	LEFFRAY Sylvie	POUR
VERNET Christian	POUR	BREMOND Laurent	POUR	CHAPUIS Pascal	POUR	BRIFAUT Philippe	POUR
PEDEMAS Muriel	POUR	THIREAU Célia	POUR	GOETHAL Laurie	POUR	CHEDANE Patricia	POUR
CHOUTEAU Didier	POUR	BREVARD Yannick	POUR	SALAUD Guillaume	POUR	DOIZE Daniel	POUR
BOUTIMAH Nadia	POUR	LAIZEAU Emilie	POUR	MOIREAU Annie	POUR	LEBALLEUX Marie-France	POUR
LOISON Samuel	POUR	LALA Christophe	POUR	JODEAU Dominique	POUR		

23 élus ont voté POUR.

M. Christian VERNET
Secrétaire de séance



Mme Carole HEULOT
Maire de Ruaudin